

2^{de} générale au CEPMO
Académie de Poitiers - Rentrée 2023

Information générale

L'établissement d'accueil

Centre Expérimental Pédagogique Maritime en Oléron (CEPMO)

30 avenue du Débarquement - 17370 SAINT TROJAN LES BAINS - Contact : 05-46-47-23-57 - Site : www.cepmo.org

- ▶ Quelques places d'internat sont disponibles (au lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc-Le-Chapus, nous contacter pour les modalités), l'hébergement reste donc à la charge des familles : location, colocation, ou famille d'accueil auprès de particuliers sur l'île d'Oléron.

Objectifs et contenu de la formation

Le lycée prépare au baccalauréat général. Il propose les spécialités suivantes : Arts Plastiques, Histoire-Géographie Géopolitique et Sciences Politiques, Humanités Littérature et Philosophie, Mathématiques, Physique Chimie, Sciences Economiques et Sociales, Sciences de la Vie et de la Terre, Langues Littératures et Cultures Etrangères et Régionales en anglais pour les terminales et/ou Monde contemporain en anglais pour les premières.

Il propose également des enseignements optionnels pour ceux qui le souhaitent :

➤ Pour tous les niveaux :

- Enseignement optionnel **éducation physique et sportive** qui aboutit à des formations professionnalisantes :
 - BNSSA, niveaux de plongée ;
 - Diplômes de secourisme: PSC1 et PSE1 ;
- Enseignement optionnel **arts plastiques** ;
- BIMer (brevet d'initiation à la mer).

➤ Pour les terminales

- Enseignement optionnel en mathématiques :
 - Mathématiques expertes (pour les élèves suivant la spécialité « mathématiques » en terminale)
 - Mathématiques complémentaires (pour les élèves ayant abandonné la spécialité « mathématiques » en fin de première)

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter la [fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

Procédure de candidature

La candidature relève du responsable légal du candidat

1. Démarches candidat

- **Compléter la fiche de candidature** (page 3)
- Joindre à cette fiche :
 - une **lettre de motivation** de l'élève ;
 - une **lettre des parents** (ou du représentant légal) soutenant la démarche de l'élève ;
 - les **bulletins trimestriels** des 2 dernières années scolaires.
- **Envoyer ces documents au CEPMO** avant le **17 mars 2023** si l'élève et sa famille souhaitent réaliser leur entretien lors de la journée portes ouvertes. Si le délai d'envoi du dossier n'est pas respecté, les familles peuvent se présenter avec les documents en main propre lors de la journée des portes ouvertes du 25 mars 2023 ou envoyer ces documents avant le **09 juin 2023** au plus tard.

2^{de} générale au CEPMO
Académie de Poitiers - Rentrée 2023

- Tous les élèves ayant déposé une demande de candidature et remplissant les conditions d'accès auront une **convocation pour un entretien**, qui se déroulera entre l'élève, un représentant légal au moins et des représentants de l'équipe pédagogique de l'établissement.
- Après la journée portes ouvertes, le **25 mars 2023**, toute nouvelle candidature est à envoyer impérativement au lycée avant le **09 juin 2023**.
- Les entretiens commenceront l'après-midi de la journée portes ouvertes **le 25 mars 2023** et seront clos au plus tard le **09 juin 2023**.

Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3^e mise en place dans l'académie de Poitiers.

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **service en ligne affectation**, disponible dans le portail des « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

La demande pour une 2^{de} générale au CEPMO doit être placée en 1^{er} vœu

Il est **indispensable** d'émettre au moins un autre vœu en 2^{de} générale et technologique dans le lycée de secteur.

3. La décision

- **La décision d'affectation** est prononcée par l'IA-DASEN de la Charente-Maritime, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**.
- L'inscription des élèves déclarés admis par la commission d'affectation n'est définitive qu'après **obtention** du passage en seconde générale et technologique délivré par le conseil de classe de l'établissement d'origine.
- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation **fin juin 2023** sur le **service en ligne Affectation**.
- Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription au lycée
- Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

¹ (Affectation des Élèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.

2^{de} générale au CEPMO
Académie de Poitiers - Rentrée 2023

Fiche de candidature

Partie à remplir par le candidat

NOM (<i>en lettres capitales</i>)	<input type="text"/>	Prénoms	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	G <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
NOM de la (des) personne(s) responsable(s) (<i>père, mère, tuteur</i>)			
<input type="text"/>			
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Courriel	<input type="text"/>
Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2022-2023			
<input type="text"/>			
Classe fréquentée en 2022-2023			
<input type="text"/>			
Demande déjà effectuée en 2021-2022	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
	Langue vivante A	<input type="text"/>	
	Langue vivante B	<input type="text"/>	
Régime demandé en cas d'affectation	Demi-pension <input type="checkbox"/> Externat <input type="checkbox"/> Internat <input type="checkbox"/>		

Date :

Signature de l'élève,

Signature des parents ou
du responsable légal

Rappel de la date butoir d'envoi de la fiche de candidature : avant le 9 JUIN 2023 au CEPMO